

Suffixation par –et(te) et bases verbales

Georgette Dal

UMR 8163 STL, CNRS et Universités Lille 3 & Lille 1

georgette.dal@univ-lille3.fr

Texte initialement paru dans *Sillexicales* 2, pp. 37-47.

Dans cet article, G. Dal revient sur des résultats antérieurs exposés dans son ouvrage Grammaire du suffixe –et(te), paru en 1997. Dans cet ouvrage, conformément à l'hypothèse qu'elle faisait dans sa thèse de doctorat soutenue en 1994, elle imposait une identité catégorielle entre un dérivé en -et(te) et sa base, si bien qu'il lui fallait trouver des solutions ad hoc pour analyser les dérivés enfrenant, apparemment si ce n'est fondamentalement, cette contrainte.

Au-delà de l'analyse qui y est proposée, on peut considérer que le présent article constitue le premier d'une série qui mènera au mémoire d'habilitation présenté en 2004 et intitulé Vers une morphologie de l'évidence : d'une morphologie de l'input à une morphologie de l'output. En dix ans en effet, en même temps que, dans le domaine de la morphologie constructionnelle, les règles au sens de la grammaire générative standard disparaissent peu à peu, une partie de la machinerie permettant de passer d'un niveau de dérivation à l'autre devenait caduque, et l'on commençait à s'acheminer vers ce que l'auteure appelle dans son mémoire d'habilitation une « morphologie de l'évidence » : non que les régularités dégagées soient désormais triviales et ne nécessitent plus un travail méticuleux de description, mais elles sont davantage écologiques, et regagnent en intuitivité.

1. Introduction : problématique et alternative*

Les opérateurs relevant de la morphologie dite " évaluative " sont réputés construire des dérivés appartenant à la catégorie lexicale de leur base, ce quelle que soit la langue considérée : c'est même là l'un des critères de reconnaissance mis en avant par Dressler & Merlini-Barbaresi (1994 : 92), qui proposent une batterie de propriétés définitoires, selon eux, de ce type de morphologie.

On s'attend du reste à ce qu'ils présentent cette propriété dans la mesure où, comme le souligne Bauer (1997 : 549) :

A noun which is noted as being of a particular size is still a noun : a noun which is stated to be liked or disliked is still a noun ; an adjective which does not apply with its full force still remains an adjective ; and so on.

De fait, toutes langues confondues, cette propriété attendue se vérifie souvent : par exemple, en français, comme sa base *maison*, *maisonnette* est un nom ; en allemand, comme sa base *lang* " long ", *länglich* " un peu long, oblong " est un adjectif ; en italien, comme sa base *toss(ire)* " tousser ", *tossichi(are)* " toussoter " est un verbe.

Mais se vérifie-t-elle toujours ? Le français donne en effet à observer au moins un cas de dérivés ne possédant apparemment pas cette propriété, celui des noms comportant conjointement un verbe en position de base et un suffixe évaluatif en finale. Ces exceptions, réelles ou apparentes, peuvent mettre en scène des opérateurs – supposés – évaluatifs différents (par exemple, le suffixe *-in* repérable dans *galopin* apparemment construit sur *galoper* ; le suffixe *-ot* repérable dans *binot* apparemment construit sur *biner*), mais elles recrutent préférentiellement parmi les noms mettant en jeu la suffixation par *-et(te)* : par exemple, *amulette*, *binette*, *causette*, *jouet*, *sifflet* ou *sonnette*, apparemment produits par l'application du suffixe *-et(te)* aux verbes *amuser*, *biner*, *causer*, *jouer*, *siffler* ou *sonner*. C'est de ce seul type constructionnel de dérivés qu'il s'agira désormais¹.

D'un côté, la théorie nous dit donc qu'un suffixe évaluatif construit des dérivés appartenant à la catégorie lexicale de leur base ; de l'autre, certaines données observables du français, tout particulièrement des données en *-et(te)*, démentent apparemment cette affirmation.

Pour résoudre ce conflit, comme du reste à chaque fois qu'entrent en conflit une théorie et les propriétés de l'objet que l'on veut décrire, deux solutions s'offrent à nous :
– soit on revoit les propriétés de l'objet à décrire,
– soit on revoit la théorie.

Dans Dal (1997a), suivant en cela Corbin (1986), je pris la première option : sans entrer ici dans le détail, je faisais alors l'hypothèse d'une distorsion entre la forme observable des noms comme *amulette*, *binette*, *causette* et leur forme prédictible à partir de leur sens construit. Puisque, conformément à la théorie, j'imposais une identité catégorielle entre un dérivé en *-et(te)* et sa base, pour expliquer les noms résultant

* Je remercie vivement Bernard Fradin pour ses conseils théoriques éclairés, ainsi que Fiammetta Namer pour les relectures et commentaires qu'elle a faits de précédentes versions de ce travail.

¹ Mon propos ne sera pas ici de déterminer si les dérivés en *-et(te)* du français ressortissent ou non à la morphologie dite " évaluative ", même si, évidemment, la réponse à cette question est cruciale. Certes, *-et(te)* est caractérisé de façon récurrente comme formant des évaluatifs. Mais si, comme le montre ici-même B. Fradin auquel je renvoie pour plus de détails, les dérivés que construit ce suffixe ne satisfont pas la conjonction de critères posée comme identificatoire de ce type de morphologie, alors la présente communication perd en partie sa raison d'être : en partie seulement car, même si les dérivés qu'il forme n'appartiennent pas tous au noyau dur de la catégorie des mots évaluatifs, ils ne sont pas pour autant clairement en dehors de cette catégorie. Je considérerai donc que le suffixe *-et(te)* a droit de cité parmi les opérateurs évaluatifs et que, bien qu'il ne présente pas l'ensemble des propriétés typiques de cette classe d'opérateurs, il en présente suffisamment pour ne pas en être évincé.

apparemment de *-et(te)* à des verbes, je posais dans la plupart des cas une étape intercalaire nominale entre le verbe en position de base et le nom en *-et(te)*, et recourais le cas échéant à un arsenal formel de troncations pour expliquer l'absence d'isomorphisme entre la forme observable du dérivé et sa forme prédictible. Par exemple, pour expliquer *binette* et la plupart des instrumentaux en *-et(e)* comportant un verbe en position de base, je posais une étape nominale en *-oir(e)* entre le verbe en position de base et le suffixe *-et(te)*. Selon cette hypothèse, et pour m'en tenir au seul *binette*, je considérais que la structure de ce dérivé n'était pas [[bin]_v (et(te))]_N comme sa forme observable pouvait le faire penser, mais [[[bin]_v (oir(e))]_N (et(te))_{af}]_N, le suffixe *-et(te)* ayant tronqué le suffixe *-oir(e)* de la base.

C'est la seconde voie que je me propose ici d'explorer : plutôt que de nier l'aptitude de la suffixation par *-et(te)* à opérer sur des verbes pour former des noms, j'envisagerai désormais qu'elle autorise un tel rapport catégoriel ; tout en revisitant la théorie, je chercherai toutefois à montrer que cette position ne remet pas nécessairement en cause l'appartenance de *-et(te)* au paradigme des suffixes évaluatifs.

2. Pourquoi revoir la théorie ?

Pourquoi ce choix ? Pourquoi, après avoir fait l'hypothèse, atypique à défaut d'être singulière, de l'inaptitude du suffixe *-et(te)* à s'appliquer à des verbes pour former des noms, revenir sur cette hypothèse pour considérer, après tant d'autres², que la suffixation par *-et(te)* autorise ce rapport catégoriel ?

L'hypothèse précédente ne mettait pourtant pas en défaut l'idée d'une identité catégorielle entre un dérivé en *-et(e)* et sa base : au contraire même, sa raison d'être était précisément la défense de cette hypothèse. C'est du reste là une première critique qu'on peut lui adresser, dans la mesure où une analyse dont l'existence est entièrement indexée à l'hypothèse qu'elle défend perd en crédibilité.

Elle était en outre formellement *ad hoc*, dans la mesure où, la plupart du temps, elle constatait mais n'expliquait pas la disparition quasi-systématique d'un suffixe intercalaire entre le verbe en position de base et le suffixe *-et(te)*. C'était particulièrement vrai quand le troncat était le suffixe *-oir(e)*, dont l'amuissement devant *-et(te)* n'est, semble-t-il, passible d'aucune explication morpho-phonologique satisfaisante. Or, dans une perspective associative comme celle qui est adoptée ici, deux unités lexicales que leur sens invite à apparier ne sont dérivationnellement appariables que pour autant qu'aucun obstacle formel ne s'y oppose ou, le cas échéant, qu'un principe morpho-phonologique régulier permette l'appariement.

En outre, sans que cela soit rédhibitoire, cette hypothèse avait largement recours à la reconstruction, pour les besoins de la démonstration, de bases possibles mais non attestées : en d'autres termes, là où, si l'on suit B. Fradin ici-même, les diminutifs sont tendanciellement construits sur des mots attestés, certains noms en *-et(te)* apparemment déverbaux étaient analysés comme construits sur des bases elles-mêmes reconstruites : par exemple, *jouet* était dérivé de °*jouoir*, *soufflet* de °*souffloir*, *sonnette* de °*sonnoir* et le *tourniquette* de Boris Vian d'un instrumental °*tourniquoir(e)* reconstruit.

Même si elles ne suffisent pas à invalider définitivement l'hypothèse précédente, ces quelques raisons légitiment en revanche l'exploration de l'hypothèse concurrente.

3. Nouvelles hypothèses

Le développement qui suit se fera en deux temps : dans un premier temps, je dirai quelques mots de la notion de " représentation lexicale ", utile à mon propos. Dans un second temps, je poserai et essayerai de démontrer mes nouvelles hypothèses de traitement.

² Cf., entre autres linguistes, Hasselrot (1957), Weber (1963), Milner (1988), Zwanenburg (1993), Delhay (1996), ainsi qu'entre autres descriptions dictionnaires du suffixe *-et(te)* celles proposées dans le *Petit Robert*, s.v. **-et**, **-ette** 1., le *Robert électronique*, désormais *RE*, s.v. **-et**, **-ette**, le *Trésor de la langue française* (s.v. **-et**, **-ette**) et le *Robert Méthodique* (s.v. 1. **-et**, **-ette** 2.).

3.1. La notion de " représentation lexicale "

Les travaux auxquels est empruntée la notion de " représentation lexicale " des unités lexicales s'inscrivent dans la lignée des grammaires d'unification³, où l'on a coutume de représenter les unités lexicales par des structures de traits en attributs-valeurs (une valeur pouvant être constituée d'une structure de traits), réparties entre différentes rubriques.

Dans ces travaux, la représentation lexicale des unités lexicales est au moins tripartite : elle comporte (i) une représentation morphologique (éventuellement scindée en représentation graphématique et représentation phonologique⁴), (ii) une représentation syntaxique incluant les traits de sous-catégorisation, (iii) une représentation sémantique (structure *qualia* dans la théorie de J. Pustejovsky)⁵. Cette dernière composante se scinde elle-même en plusieurs sous-rubriques, éventuellement non renseignées.

Le choix fait ici pour une représentation des unités lexicales selon des théories s'inscrivant dans les grammaires d'unification constitue d'abord une commodité notationnelle. Il correspond cependant également à une option théorique réelle, dans la mesure où, pour ce qui est des verbes, de telles représentations dépassent la dichotomie tesnièreenne actant / circonstant⁶, trop caricaturale à mon sens (et inopérante dans le cas du suffixe *-et(te)*, on va le voir dans la section suivante).

3.2. Hypothèses

Je ferai en premier lieu l'hypothèse que la suffixation par *-et(te)* a accès à tous les niveaux de la représentation lexicale des bases sur lesquelles elle opère, ne retenant de leurs traits que ceux compatibles avec l'instruction sémantique qui la caractérise⁷.

Je corrèlerai ensuite cette hypothèse à l'idée que, quand elle s'applique à des verbes, la suffixation par *-et(te)* forme préférentiellement des noms.

3.3. Mise en œuvre des hypothèses

Quand elle opère sur un verbe, la suffixation par *-et(te)* a *a priori* le choix entre deux possibilités pour exercer son instruction sémantique :

- Soit elle évalue le procès qu'exprime le verbe, indépendamment des rôles que ce dernier peut distribuer autour de lui (si l'on se fonde sur la partition des rubriques posée par Pustejovsky pour les verbes, le suffixe accède dans ce cas directement à la structure *event* du verbe).
- Soit elle évalue les divers protagonistes mis en jeu par le procès ; dans ce cas, elle accède à la structure argumentale du verbe, et au typage de ses arguments⁸.

Ce sont ces deux cas de figure que je me propose de considérer successivement.

3.3.1. Évaluation de procès

Si la suffixation par *-et(te)* évalue le procès (désormais P_1) exprimé par le verbe de base en restant aveugle aux protagonistes mis en scène par P_1 , on s'attend à ce qu'elle construise un dérivé exprimant lui aussi un procès (P_2) : pour le dire très simplement, $P_2 = P_1 + \text{évaluation}$.

³ Pour une synthèse sur les grammaires dites d'unification, cf. Abeillé (1993).

⁴ Par exemple, par B. Fradin (cf. notamment Fradin, 1997).

⁵ Selon les courants théoriques, on peut trouver une quatrième rubrique : par exemple, une représentation discursive en HPSG, une structure d'héritage chez Pustejovsky.

⁶ Cf. la citation empruntée à Pustejovsky (1995 : 66) qui va dans le même sens : " The above classification is a first attempt at refining the distinction between argument and adjunct phrases ".

⁷ Cette première hypothèse rejoint celle que fait B. Fradin ici-même.

⁸ On entendra ici par « argument » aussi bien des arguments syntaxiquement instanciés (*true arguments*), que des arguments par défaut (*default arguments*) et des arguments fantômes (*shadow arguments*). Faute de place, je renvoie à Pustejovsky (1995 : 62-67) pour une explication.

Par ailleurs, on le sait, en français, l'expression d'un procès est typiquement dévolue aux verbes, mais elle peut aussi être confiée à une autre catégorie de mots, les noms dits justement processifs, qui sont du reste pour la plupart dérivés de verbes⁹.

Si la suffixation par *-et(te)* forme un dérivé exprimant un procès P_2 marquant une évaluation par rapport à P_1 , elle peut donc en toute logique former deux types catégoriels de dérivés : des verbes ou des noms processifs.

Ce premier cas de figure, imaginé *a priori*, se réalise effectivement, dans des proportions variables. Le lexique attesté donne en effet à observer comme exprimant un procès " évalué " des verbes en *-et-* (*voleter*) et des noms processifs (*causette*, *courbette*, etc.).

3.3.1.1. Le dérivé est un verbe : *voleter*

Les verbes assurément produits par l'application de *-et(te)* à des verbes ne sont guère qu'une poignée, et le fait que l'exemple le plus souvent avancé pour illustrer cette possibilité soit *voleter* ne doit rien au hasard : il est presque le seul représentant de son type¹⁰.

La rareté de ce procédé est certainement à imputer à la spécificité sémantique du suffixe *-et(te)*. J'ai ailleurs supposé qu'au sein de la catégorie des opérateurs évaluatifs, *-et(te)* a ceci de particulier qu'il est un marqueur d'appropriation (cf. Dal, 1997a), ce marquage pouvant se réaliser différemment selon l'appartenance catégorielle et le sens des bases sur lesquelles opère la suffixation. Or, s'il est déjà assez difficile de se représenter ce qu'il convient d'entendre par " morphologie évaluative " dans le domaine du verbe¹¹, il est encore plus difficile peut-être de concevoir ce que peut exprimer un verbe référant à un procès approprié.

3.3.1.2. Le dérivé est un nom : *causette*, *courbette*, etc.

Alors qu'on l'a dit, ce sont en français les verbes qui expriment optimalement un procès, quand la suffixation par *-et(te)* évalue le procès exprimé par le verbe de base en restant aveugle aux protagonistes mis en scène par ce procès, elle construit plutôt un nom processif : par exemple, *causette*, *courbette*, *tremlette*.

Tout en étant relativement fréquent par rapport au cas de figure examiné ici (évaluation de procès), cette configuration demeure relativement rare par rapport au nombre de noms déverbaux en *-et(te)*, puisqu'on ne relève guère plus d'une quinzaine de noms de ce type¹².

On peut en même temps expliquer et la relative rareté de ce cas de figure par rapport au nombre des noms déverbaux en *-et(te)*, et sa relative fréquence par rapport au nombre de verbes assurément déverbaux.

Pour expliquer la relative rareté du phénomène, j'invoquerai la même raison que celle invoquée dans la section précédente : du côté de la base, que signifie « s'approprier » un procès ?

Pour expliquer sa relative fréquence, je recourrai au même argument, mais en le retournant : du côté du dérivé, il est en effet plus facile de concevoir ce que peut exprimer l'appropriation de P_1 dans le domaine du nom que dans celui du verbe, parce qu'un nom processif peut se teinter de valeurs connexes évaluables : par exemple, dans *touchette* (" II. **Argot autom.** Petit choc sans gravité. **Loc.** *Aller à la touchette* : toucher

⁹ En français, on dispose ainsi d'une variété d'opérateurs constructionnels formant des noms de procès, chacun d'entre eux formatant à sa façon les noms qu'il construit : par exemple, la conversion (cf. notamment Kerleroux, 1997) construit ce que j'appellerai de purs procès, le suffixe *-ure* des noms de procès en tant que susceptibles de donner lieu à une manifestation concrète (cf. Lecomte, 1997).

¹⁰ Le suffixe *-ot(er)* forme volontiers des verbes évaluatifs (*fumoter*, *toussoter*). On peut du reste se demander si, dans *voleter*, *-et-* n'a pas été préféré à *-ot-* pour des raisons phonétiques, afin d'éviter la consécution de deux [o] de part et d'autre de la frontière constructionnelle (cf. ici-même, M. Plénat).

¹¹ Pour des éléments de réponse, cf. ici-même, A. Sorès.

¹² Pour plus de détails, cf. Dal (1997a : 192-193) qui discute et complète la liste établie dans Corbin (1986).

légèrement (une autre voiture) " (*RE*, s.v. **touchette**), davantage que l'action, c'est le résultat associé à cette action qu'évalue la suffixation.

3.3.2. Évaluation de protagonistes

Examinons maintenant le cas où *-et(te)* accède à la structure argumentale du verbe et au typage de ses arguments.

Un verbe peut être doté d'arguments de types sémantiques différents. De façon très schématique, et pour autant que cela intéresse mon propos :

- un argument 'agent', noté A,
- un argument 'objet', noté O,
- un argument 'lieu', noté L,
- un argument 'instrument', noté I.

Si *-et(te)* accède aux arguments valués de P_1 , il peut donc *a priori* former plusieurs types sémantiques de dérivés :

- s'il exerce son rôle de marqueur d'appropriation par rapport à A de P_1 (désormais A_1), il construit un dérivé à valeur agentive (A_2) : $A_2 = A_1 +$ appropriation,
- s'il exerce son rôle de marqueur d'appropriation par rapport à O de P_1 (désormais O_1), il construit un dérivé à valeur objective (O_2) : $O_2 = O_1 +$ appropriation,
- s'il exerce son rôle de marqueur d'appropriation par rapport à L de P_1 (désormais L_1), il construit un dérivé à valeur locative (L_2) : $L_2 = L_1 +$ appropriation,
- s'il exerce son rôle de marqueur d'appropriation par rapport à I de P_1 (désormais I_1), il construit un dérivé à valeur instrumentale (I_2) : $I_2 = I_1 +$ appropriation.

Or, seule la catégorie lexicale des noms est susceptible d'avoir pour référent respectivement des agents, des objets, des lieux et des instruments. On explique alors pourquoi quand il accède aux arguments typés des verbes qu'il sélectionne, *-et(te)* forme des noms, et non pas des verbes.

Ces différents cas de figure théoriques s'observent dans les faits, eux aussi dans des proportions variables, comme on va le voir rapidement.

3.3.2.1. Évaluation d'agent : *cousette*

Ce premier cas est de loin le plus rare des quatre distingués plus haut, puisqu'il ne se réalise clairement que dans un cas, celui de *cousette* : « **1. Fam. et vx.** Jeune ouvrière dans la couture » (*RE*, s.v. **cousette**)¹³.

J'expliquerai l'extrême rareté du phénomène de la façon suivante : hors bases prénominales (*Huguet(te)*, *Lisette*), le suffixe *-et(te)* manifeste de façon générale peu d'acointance pour les bases référant à des humains, certainement parce qu'en dehors de la sphère familiale ou amicale, il est difficile de s'approprier une personne. Cette appropriation est d'autant plus difficile quand cette personne est envisagée dans son rapport avec la réalisation d'un procès.

3.3.2.2. Évaluation d'objet¹⁴ : *grimpette*, *sucette*, etc.

Quand elle opère sur un verbe, la suffixation par *-et(te)* peut exercer son rôle de marqueur d'appropriation par rapport à l'argument O_1 : c'est ce qui se produit quand elle construit *grimpette* à partir de *grimp(er)*, *sucette* à partir de *suc(er)* (les dictionnaires donnent à observer une vingtaine de noms de ce type ; pour d'autres exemples, cf. Dal (1997a : 202-206) qui reprend et discute la liste de Corbin (1986)¹⁵).

Même sans quantifier les données observables, on aurait pu prédire la relative abondance de dérivés de ce type. En effet, quand elle opère sur un nom dont le référent a des dimensions prototypiques, la suffixation par *-et(te)* fonctionne préférentiellement

¹³ Deux autres dérivés ressortissent (peut-être) à ce cas de figure : *amusette* et *jouette*. Pour plus de détails, cf. Dal (1997a : 190-191).

¹⁴ *Objet* subsume ici par commodité 'produit de procès' et 'ce sur quoi porte le procès'.

¹⁵ On remarque en outre que ce type sémantique de dérivés est ouvert : par exemple, *reposette*, entendu récemment en halte-garderie pour référer à une sieste de courte durée (*Il a fait une reposette*).

comme indicateur dimensionnel. Aussi, quand, dans la représentation lexicale des verbes qu'elle sélectionne, elle rencontre un argument 'objet' qui, en tant que tel, met en scène une entité physique mesurable, trouve-t-elle facilement à exercer ce rôle sémantique.

3.3.2.3. Évaluation de lieu : *oubliette*, etc. ?

Pour que la suffixation par *-et(te)* puisse exercer son instruction sémantique à partir de l'argument 'lieu' de P₁, il faut que ce protagoniste-lieu ait des dimensions prototypiques. C'est certainement cette contrainte qui explique que ce type sémantique de dérivés soit assez peu représenté dans le lexique attesté : dans Dal (1997a : 196-198), à la suite de Corbin (1986), je citai *buvette*, *cachette*, *couchette* et *oubliette*, en ne gardant en définitive qu'*oubliette*, pour des raisons trop longues à expliquer ici. En tout état de cause, si l'on se fonde sur le lexique attesté, ce type ne concerne donc au maximum que quatre dérivés.

3.3.2.4. Évaluation d'instrument : *binette*, *sonnette*, etc.

Cette dernière configuration est de loin la plus fréquente quand *-et(te)* opère sur un verbe : Corbin (1986) inventorie plus de cinquante instrumentaux en *-et(te)* comportant un verbe en position de base, et ce sont des instrumentaux non attestés que l'on construit le plus volontiers à partir d'une base verbale (cf. ici-même l'exemple d'° *adhérette* que propose F. Namer). On remarque en outre que ceux des linguistes qui considèrent que *-et(te)* est apte à former des noms à partir de verbes citent d'abord, voire exclusivement, ce type sémantico-référentiel de dérivés (cf. Nyrop (1936), Wandruska (1976), Milner (1988), etc.).

Cela s'explique par le fait que le référent de l'argument 'instrument' d'un verbe est la plupart du temps une entité pour laquelle il est pertinent de parler de dimensions (les dimensions d'un utilitaire permettant la réalisation d'un procès ont généralement partie liée avec la bonne réalisation de ce procès), si bien que, quand elle trouve un argument 'instrument' dans la représentation lexicale du verbe de base, la suffixation par *-et(te)* trouve facilement à exercer son rôle sémantique.

3.3.2.5. Idiosyncrasie ou universel ?

L'hypothèse selon laquelle la suffixation par *-et(te)* pourrait accéder aux différents niveaux de la représentation lexicale des verbes sur lesquels elle opère, tout en restant aveugle au procès lui-même a le grand démerite d'être infalsifiable : de ce fait, elle peut sembler *ad hoc*¹⁶.

Mais, curieusement, il semble que cette possibilité mise au jour pour la suffixation par *-et(te)* en français vaille pour certains suffixes évaluatifs d'autres langues sans commune mesure avec le français :

(i) Si l'on se fonde sur LeSourd (1995), on retrouve un phénomène comparable en Passamaquoddy, parler d'une région indienne du Maine (USA). Selon cette étude, le Passamaquoddy fait grand usage des formes diminutives construites. Parmi ces formes, certaines sont construites sur des noms, mais la plupart dérive de verbes, à l'aide du suffixe *-hs-*. Dans ce cas, elles impliquent l'assignation d'une interprétation diminutive non pas au verbe lui-même mais à l'un de ses arguments. Sans entrer dans le détail, l'argument auquel est assignée l'interprétation diminutive varie selon le type de verbe : si le verbe est intransitif, par la force des choses, l'argument affecté est le sujet ; s'il est transitif, l'argument affecté est l'objet (on observe semble-t-il quelques cas d'indécision, où l'interprétation diminutive est, au choix, assignable au sujet ou à l'objet). La suffixation par *-hs-* pourrait donc au moins accéder à la structure argumentale des verbes sur lesquels elle opère, et exercer son instruction par rapport aux arguments détectés.

¹⁶ Elle ne l'est en fait ni plus ni moins que l'hypothèse d'une troncation (quasi-)systématique du suffixe *-oir(e)* par *-et(te)*. Puisque le lexique attesté ne donne à observer aucun instrumental en *-et(te)* dont la forme observable se laisse décomposer en X_v + *-oir* + *-et(te)* (les instrumentaux en *-et(te)* comportant un verbe dans leur structure sont tous superficiellement de la forme X_v + *-et(te)*), alors cette autre hypothèse n'est pas non plus facilement falsifiable.

(ii) Cette caractéristique signalée par LeSourd pour le Passamaquoddy aurait en fait une validité dépassant cette seule aire linguistique. Selon Bauer (1997), on retrouve pareil phénomène dans un certain nombre d'autres langues d'Amérique du Nord (entre autres, en Chickasaw, en Comanche, en Kwakiutl, en Dakota) : dans ces diverses langues, bien que ce soit le verbe qui porte la marque de la diminution, l'interprétation diminutive est attribuée à l'un des arguments du verbe ¹⁷.

4. Avantages

Par rapport à l'option faite précédemment (Dal, 1997a), l'hypothèse développée ici présente plusieurs avantages :

- si l'intuition n'était pas un terrain miné, je dirai qu'elle est conforme à l'intuition ;
- sa seule légitimité n'est pas la défense de la théorie qu'elle applique ;
- elle évite de recourir à la reconstruction, plus ou moins acrobatique, de bases non attestées pour les besoins de la démonstration ;
- de façon liée, elle est conforme avec l'hypothèse rappelée au début de ce travail selon laquelle les diminutifs sont préférentiellement construits sur des mots attestés ;
- elle évite de se demander quelle base nominale intercalaire choisir quand aucune base attestée ne constitue un bon candidat, ou au contraire quand plusieurs candidats attestés sont sémantiquement plausibles.

Dans l'état actuel de mes recherches, il reste toutefois un problème de taille à résoudre : peut-on, et si oui, comment prédire l'argument saillant du verbe de base que choisira *-et(te)* pour exercer son instruction sémantique ?

Dans ce qui précède se dessine une esquisse de réponse : si l'on se base sur les données chiffrées que livre le lexique attesté, *-et(te)* sélectionne par ordre décroissant dans le sens du verbe de base : $I_1 > O_1 > P_1$ (avec P_2 exprimé au moyen d'un nom) $> L_1 > A_1$, avec une préférence très nette pour les trois premiers cas.

Cette hiérarchisation de préférences permet de formuler provisoirement les conditions d'applicabilité optimales de la suffixation par *-et(te)* de la façon suivante ¹⁸ (la sélection de A_1 étant quasiment exclue, je la néglige ici, de même que je néglige délibérément l'évaluation de procès marquée au moyen d'un verbe) :

Quand elle opère sur un verbe V , la suffixation par *-et(te)* sélectionne de façon privilégiée l'argument 'instrument' de ce verbe, s'il existe. À défaut, elle sélectionne son argument 'objet', s'il existe. À défaut, elle évalue le procès exprimé par V , et construit un nom. À défaut, elle sélectionne son argument 'lieu', s'il existe. La sélection d'un argument de niveau n ne bloque pas nécessairement la sélection d'un argument de niveau $n-1$.

Toutefois, il reste à déterminer comment attribuer le trait [+ appropriation] aux verbes que *-et(te)* est apte à sélectionner : en particulier, si tout verbe exprime un procès, tout verbe ne peut pas pour autant se voir appliquer le suffixe *-et(te)*.

5. En guise de conclusion

Je conclurai ce travail selon deux orientations, une orientation théorique et une orientation plus pratique.

5.1. Le point de vue de la théorie

L'hypothèse selon laquelle la suffixation par *-et(te)* a accès à tous les niveaux de la structure lexicale des verbes sur lesquels elle opère vaut évidemment quand elle opère sur des noms (cf. ici-même B. Fradin). Cette hypothèse est en outre certainement

¹⁷ "Although the verb may carry the diminutive marking, the diminutive is interpreted as applying to one of the arguments of that verb" (Bauer, 1997 : 554).

¹⁸ Pour d'autres exemples montrant que les opérateurs constructionnels ont des conditions optimales d'application, cf. Corbin (à paraître), Dal (1997b), et Dal & al. (1999).

extensible non seulement à tous les marqueurs d'évaluation, mais aussi à tous les procédés constructionnels, de quelque nature qu'ils soient : cf. par exemple ici-même l'analyse que mène F. Kerleroux des unités lexicales (in)apocables.

Il serait par conséquent intéressant (et certainement utile) de cesser de considérer les opérations constructionnels comme inaptes à accéder à des informations fines concernant leur base : un opérateur constructionnel peut " lire " toute information associée à la représentation lexicale des bases auxquelles il a accès, qu'il s'agisse d'informations phonétiques, syntaxiques, mais aussi d'informations sémantiques de divers niveaux.

5.2. *Le point de vue du TAL*

Dans ce travail, il n'a jusqu'à présent pas été explicitement question d'applications pratiques en traitement automatique des langues. Pourtant, les hypothèses faites ici pourraient déboucher sur des applications en TAL : comme le fait apparaître F. Namer ici-même dans sa conclusion, si l'on disposait d'un lexique décrivant finement la représentation sémantique des unités lexicales, on pourrait prédire automatiquement le sens des dérivés déverbaux en *-et(te)*. Mais, écrit-elle, « un tel lexique n'est pas pour demain ». J'ajouterai : « sauf si ... ».

BIBLIOGRAPHIE

- ABEILLÉ (1993), *Les nouvelles syntaxes. Grammaires d'unification et analyse du français*, Paris, Armand Colin.
- BAUER L. (1997), "Evaluative morphology: in search of universals", *Studies in Language* 21-3, pp. 533-575.
- CORBIN D. (1986), « Qu'est-ce qu'une opération dérivationnelle ? Description et représentation des noms en *-ET(TE)* apparemment construits sur des bases verbales », *Cahiers de Grammaire* 11, pp. 1-65.
- CORBIN D. (à paraître), *Le lexique construit. Méthodologie d'analyse*, Paris, Armand Colin.
- DAL G. (1997a), *Grammaire du suffixe -et(te)*, Paris, Didier Erudition.
- DAL G. (1997b), « Du principe d'unicité catégorielle au principe d'unicité sémantique : incidence sur la formalisation du lexique construit morphologiquement », in P.-A. Buvet, S. Cardey, P. Greenfield & H. Madec édés, *Actes du colloque international Fractal'97, "Linguistique et informatique : théories et outils pour le traitement automatique des langues"*, BULAG numéro spécial, pp. 105-115.
- DAL G., HATHOUT N. & NAMER F. (1999), « Construire un lexique dérivationnel : théorie et réalisations », in *Actes de la VI^e conférence sur le Traitement Automatique des Langues Naturelles (TALN'99)*, Institut d'Études Scientifiques de Cargèse, Corse, 12 - 17 juillet 1999, pp. 115-124.
- DELHAY C. (1996), *Il était un "petit X". Pour une approche nouvelle de la catégorisation dite diminutive*, Paris, Larousse.
- DRESSLER W.U. & MERLINI-BARBARESI L.M. (1994), *Morphopragmatics. Diminutives and Intensifiers in Italian, German, and other Languages*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter.
- FRADIN B. (1997), « Esquisse d'une sémantique de la préfixation par *anti-* », *Recherches linguistiques de Vincennes* 26, pp. 87-112.
- HASSELROT B. (1957), « Études sur la formation diminutive dans les langues romanes », *Acta Universitatis Upsaliensis*, tome II.
- KERLEROUX F. (1997), « L'apocope et les déverbaux », *Cahiers de grammaire* 22, pp. 155-185.
- Le Petit Robert* – CD-ROM (1996) : Version électronique du *Nouveau Petit Robert, Dictionnaire analogique et alphabétique de la langue française*, Paris, Editions Le Robert, 1996.

- LECOMTE E. (1997), « Tous les mots possibles en *-ure* existent-ils ? », in D. Corbin, B. Fradin, B. Habert., F. Kerleroux & M. Plénat édés, *Sillexicales 1* « Mots possibles et mots existants », Université de Lille III, pp. 191-200.
- LESOURD Ph. S. (1995), "Diminutive verbs forms in Passamaquoddy", *IJAL* 61-1, pp. 103-34.
- MILNER J.-C. (1988), « Genre et dimension dans les diminutifs français », in Kostas E. & Leeman D. édés., *Genre et Langage. Actes du colloque tenu à Paris X-Nanterre les 14-15-16 décembre 1988*, Imprimerie intégrée de l'Université Paris X, pp. 191-201.
- NYROP Kr. (1936), *Grammaire historique de la langue française*, t. III, « Formation des mots » ; 4^e éd. revue, Genève, Slatkine Reprints, 1979.
- PUSTEJOVSKY J. (1995), *The Generative Lexicon*, Cambridge, Mass., the MIT Press ; 2nd printing : 1996.
- RE = *Le Robert électronique DMW*, Disque optique compact CD-ROM, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1994.
- REY-DEBOVE J. (1982), *Le Robert méthodique. Dictionnaire méthodique du français actuel*, Paris, Le Robert.
- Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique (t. 1-10) / Gallimard (t. 11-16), 1971-1994.
- WANDRUSKA U. (1976), *Probleme der neufranzösischen Wortbildung*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- WEBER M. (1963), *Contributions à l'étude du diminutif en français moderne*, Thèse de l'Université de Zürich, Zürich, Imprimerie Otto Altorfer.
- ZWANENBURG W. (1993), "Polysemy and homonymy of affixes : French *-et* etc. in diminutive and instrumental nouns", *Recherches de linguistique française et romane* XII, pp. 101-115.